

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cognin-les-Gorges dûment convoqué par M. Patrice FERROUILLAT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice Ferrouillat, Maire

Présents : 09 Marie-Pierre VEYRET, Patrice FERROUILLAT, Valérie SIMOENS, Bernard TARRADE, Geoffrey GIRARD
Claude BOREL Julien DOLIN Yann CURTET Nathalie VEHIER

Absents excusés : 03 Éric THEIL Isabelle VEYRET Sophie Borel

Pouvoirs : 02 Sophie Borel à Valérie Simoens, Isabelle Veyret à Patrice Ferrouillat

Secrétaire de séance : Bernard Tarrade

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la convocation : 09/10/2025

Délibération 2025-26 : Affermissement tranche optionnelle travaux aménagement place école/mairie :

Contexte : Lors de la préparation budgétaire de Février 2025, le conseil municipal avait décidé d'affermir au marché de l'aménagement de village / Phase 2 uniquement la tranche ferme de travaux concernant les rues du 29 Janvier 1944, la rue de la Traînière et la rue du Pont, le carrefour sud et la tranche optionnelle du plateau traversant du carrefour sud, ces travaux ayant été autorisés par le Département.

La raison principale de n'affermir que la tranche ferme était que les subventions attendues n'étaient pas toutes notifiées et que certaines recettes au budget d'investissement restaient attendues.

Depuis février 2025, des éléments budgétaires ont évolué et se sont précisés. Au regard de la réalisation du budget d'investissement 2025 à ce jour, il apparaît un excédent prévisionnel de 68 675,76 € hors coût du financement du projet d'aménagement. M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention supplémentaire de l'État, la Dotation au Soutien à l'Investissement Local a été notifiée à la commune de Cognin les Gorges le 28 août 2025.

L'affermissement de la tranche optionnelle représente une dépense de 369 914€ TTC pour les travaux d'aménagement et 15 007,00€ de participation à TE38, soit un total de 384 921 €.

Cet affermissement est finançable par l'apport plus important de subventions notifiées sur cette tranche (+ 200 000€), un emprunt qui passe de 250 000€ à 300 000€, soit 50 000€ supplémentaire, l'excédent de l'exercice d'investissement présenté ci-dessus, soit 68 675€, et un retour de Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 55 000€ environ.

La modification budgétaire présentée confirme ces ratios.

De plus, la commune serait éligible à un emprunt auprès de la banque des territoires lié à la renaturation et à la gestion des eaux pluviales, indexé sur le taux du livret +0,5 point, soit à 2,2 %.

Avec ce taux à 2,2 %, l'annuité de remboursement d'emprunt pour 25 ans pour un prêt à 300 000€ s'élèverait à 15 729€.

Les projections budgétaires prévues en février 2025 pour un emprunt de 250 000€ à 4 % prévoyait une annuité de remboursement à 16 003€.

Au regard de ces éléments budgétaires présentées,

Au regard des subventions mobilisées sur ce projet (plus de 400 000€ si la tranche optionnelle est affermie) et d'une potentielle subvention LEADER projet de renaturation des centre bourg mobilisable de 40 000€ (notre projet remplit beaucoup de critères éligibles)

Au regard de l'évolution des dotations et subventions sur les années à venir,

Au regard de la dette communale raisonnée

Au regard de la plus-value que ce projet apportera à notre commune :

- une meilleure sécurité aux abords de l'école par un arrêt de bus adapté et des flux voiture et piétons organisés
- un espace dédié aux piétons devant école/mairie pour gérer de manière plus apaisée les sorties d'école et les montées descentes dans le bus avec un espace qualifié pour ces attentes (abris bus, trottoir adapté PMR, bancs)
- une renaturation par la plantation d'arbres, arbustes et zones enherbées devant l'école et la mairie et qui apporteront de la fraîcheur dans les périodes de canicule
- une gestion intégrée des eaux pluviales
- une requalification paysagère de cette place dont l'aménagement date de bientôt 40 ans

M. Le Maire propose d'affermir cette tranche. Il ouvre la discussion pour recueillir les avis des conseillers présents.

Certains conseillers font remarquer que :

- *ce projet a déjà été évoqué depuis plusieurs années et beaucoup de remarques, de discussions ont été faites quant à sa réalisation trop ambitieuse, malgré les opportunités de financement.*
- *le coût des travaux est jugé trop élevé au regard des capacités financières actuelles de la commune.*
- *ces travaux en fin de mandat posent un problème de continuité : peu de membres actuels envisagent de se représenter. Les futurs élus, bien que motivés, pourraient manquer d'expérience pour assurer le suivi de ce projet ambitieux.*

Après ces échanges, M. Le Maire soumet au vote ce projet d'affermissement de la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de la place école/mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à

5 voix pour

6 voix contre

De ne pas affermir la tranche optionnelle place Ecole Mairie du marché Aménagement de village / Phase 2

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

pour extrait conforme,

Le maire

Le Maire,

Patrice FERROUILLAT

Délibération certifiée exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Et de l'affichage

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, sis Place de Verdun à Grenoble (38000) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication